

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **8 septembre 2014**

Décision n° **B-2014-0255**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Acquisition des lots n° 1, 5 et 6 de l'ensemble immobilier en copropriété situé 12, rue Francia et appartenant à madame Annie Guillermin et madame Dominique Cerbera

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 1er septembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 septembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Guillemot), M. Brachet (pouvoir à M. Le Faou), Mme Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Chabrier.

Absents non excusés : Mme Frih, M. Lebuhotel.

Bureau du 8 septembre 2014**Décision n° B-2014-0255**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition des lots n° 1, 5 et 6 de l'ensemble immobilier en copropriété situé 12, rue Francia et appartenant à madame Annie Guillermin et madame Dominique Cerbera**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 août 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par délibération n° 2012-3419 du Conseil du 10 décembre 2012, la Communauté urbaine a approuvé la création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie phase 1, ainsi que son mode de réalisation en régie directe.

Le périmètre, d'une superficie de 11 hectares, est délimité par la rue Léon Blum au nord, la ligne de tram T3/Rhône Express au sud, la rue de la Poudrette à l'est, la rue de la Soie à l'ouest, et la frange sud du cimetière de Cusset au sud-ouest.

Dans ce périmètre, les terrains sont en grande partie maîtrisés par les opérateurs privés qui développeront des opérations immobilières. La Communauté urbaine de Lyon et la Ville de Villeurbanne conserveront quelques emprises qui seront cédées aux opérateurs et qui permettront de contrôler le développement de cette opération.

Les collectivités s'assureront de la maîtrise foncière nécessaire à la réalisation de l'ensemble des travaux d'équipement et d'aménagement de l'opération, dont notamment les équipements composés :

- en matière d'infrastructures, par des espaces publics de différentes envergures, un réseau de voiries primaires pour créer des connexions de circulation internes à la ZAC avec les autres quartiers villeurbannais, de voiries secondaires pour la desserte des îlots de la ZAC,
- en matière d'équipements de superstructures, par un groupe scolaire, une crèche, un gymnase et un terrain de sport.

Dans la continuité des acquisitions par la collectivité, il est proposé d'acquérir les biens, lots n° 1, 5 et 6, appartenant à madame Annie Guillermin et madame Dominique Cerbera, dans l'immeuble en copropriété situé 12, rue Francia à Villeurbanne.

Il s'agit d'un appartement de 65,24 mètres carrés occupant la totalité du rez-de-chaussée et la jouissance à perpétuité de l'entrepôt à usage de garage, formant le lot n° 1, de 2 caves au sous-sol formant les lots n° 5 et 6 ainsi que les 334/1000^e des parties communes générales.

Madame Guillermin et madame Cerbera acceptent de céder les biens leur appartenant au prix de 186 000 €, conforme à l'avis de France domaine, -libres de toute location ou occupation- ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 15 juillet 2014, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 186 000 €, des lots n° 1, 5 et 6 de l'ensemble immobilier en copropriété situé 12, rue Francia et appartenant à madame Annie Guillermin et madame Dominique Cerbera, dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Villeurbanne La Soie.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains individualisée sur l'opération n° 4P06O2860, le 24 juin 2013 pour la somme de 50 599 600 € en dépenses et 50 599 600 € en recettes.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe (BAOURD) - exercice 2014 - compte 6015 - fonction 824, pour un montant de 186 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 3 300 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 septembre 2014.